

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1933)

Heft: 613

Rubrik: Home news

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

FOUNDED BY MR. P. F. BOEHRINGER.

The Official Organ of the Swiss Colony in Great Britain.

EDITED WITH THE CO-OPERATION OF MEMBERS OF THE LONDON COLONY.

Published every Friday at 23, LEONARD STREET, LONDON, E.C.2.

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

Telephone: CLERKENWELL 9595

Vol. 13—No. 613

LONDON, JULY 22, 1933.

PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post. free) -	3 6
	6 Months (26 issues, post. free) -	6 6
SWITZERLAND	3 Months (13 issues, post. free) -	Fr. 7.50
	6 Months (26 issues, post. free) -	14.-

(Swiss subscriptions may be paid into Postcheck-Konto Basle V 5718.)

HOME NEWS

(Compiled by courtesy of the following contemporaries: National Zeitung, Neue Zürcher Zeitung, St. Galler Tagblatt, Vaterland and Tribune de Genève).

FEDERAL.

ARMY-CORPS COMMANDER ULRICH WILLE.

On the promotion to the rank of Army-Corps commander, colonel Ulrich Wille, the son of the late General Wille, has attained the highest rank, which can be obtained in our army in times of peace.

Colonel Wille was born in 1877 at Meilen, and is therefore 56 years of age; after having obtained the degree as a barrister-at-law, he joined in 1902 the instruction corps of the army. Ten years later he was in command of the "Schützenbattalion" 6. From 1915-18 he was, as a General Staff officer, chief of staff of the 5th division, and in turn commanded the 22nd, 25th and 29th infantry regiment.

Towards the end of 1922 he was promoted to the rank of colonel, and as such, he commanded the 13th Infantry Brigade. From 1924-28 we find him head of the "Zentralschulen." Promotion to colonel of division reached him in July 1928, and during the autumn manoeuvres 1931, he led the 5th division, the same year he was appointed chief of arms (Waffenchef) of the Infantry, a post, which he will, for the time being, still occupy.

COLONEL PHILIPPE BARDET.

Colonel Philippe Bardet, the newly appointed chief of our Military Aviation, was born in 1872, and hails from the canton of Vaud. He commenced his military career with the artillery, but in 1902, with the rank of captain he changed over to the Infantry. Two years later he joined the General Staff, and in 1908 on his advancement to major he commanded the 5th infantry battalion. In 1915 followed the promotion to the rank of lieutenant-colonel and in 1920 he was gazetted to the rank of colonel, and as such, he commanded for two years the first Infantry brigade. From 1924-31 he occupied the post of "Kreisinstruktor" of the 3rd division, and recently he was transferred to the Flying Corps.

NEW COMMANDER AT DUEBENDORF AERODROME.

Major W. Burkhard from Stuniswald, has been appointed commandant of the military aerodrome at Dübendorf.

FEDERAL COUNCILLOR PILET-GOLAZ CONGRATULATES GENERAL BALBO.

Federal Councillor Pilet-Golaz has sent a telegram of congratulations to General Balbo on the occasion of his arrival at Chicago.

DIPLOMATIC SERVICE.

The following promotions in the Swiss Diplomatic Service are announced:

From 1st Secretary of Legation, to Councillor of Legation:

- Ch. E. von Bavier (Zurich and Chur);
- E. Brenner (Basle);
- L. G. H. Micheli (Geneva);
- H. de Torrenat (Sion).

WAVELENGTH OF MONTE CENERI.

The Director-General of the Swiss Posts and Telegraphs Department states that until January 15th, 1934, the date on which the Lucerne Plan comes into force, the Monte Ceneri station will continue to operate on a frequency of 260 kc/s, 1,153.8 m. To prevent interference with the air services, no broadcast will take place on weekday afternoons. The station will probably be officially inaugurated early in the autumn.

SWISS RAILWAYS CONVERSION LOAN.

The Swiss Federal Railways are issuing a 4 per Cent. 10-Year loan to the amount of 150,000,000fr., in conversion of a similar amount of 4½ per Cent falling due on August 1st.

MOTOR CAR IMPORTS.

During the first three months of 1933 Switzerland imported 2,392 automobiles, nearly two

hundred more than during the corresponding period last year.

MME. DEVRET TO STAY.

The Swiss Federal Political Department, which, last month ordered the expulsion of Mme. C. Devret, general secretary of The Women's International League for Peace and Freedom, has now informed Mme. Devret, that the authorities will grant her permission for an indefinite stay.

LOCAL.

ZURICH.

Franz Ruch, a plasterer, killed his wife, from whom he was separated, and severely wounded his daughter. The murderer, who showed no repentance of his bloody deed was arrested.

A motor car containing eight passengers was caught by a train at a level crossing at Langnau a. Abbas-Gattikon, the chauffeur and the passengers were badly injured and had to be taken to the hospital at Zurich.

Dr. h.c. Otto Lang, President of the Criminal Tribunal at Zurich, has celebrated his 70th birthday.

The canton of Zurich employs 7,000 officials and the pay roll for these exceeds 37 million frs.

BERNE.

On the occasion of the 20th Anniversary of the first flight over the Alps by the Swiss aviator Oscar Biedler, a commemoration service was held at the monument on the Kleine Schanze; several officers of high rank attended the function.

FRIBOURG.

Professor Dr. Henri de Diesbach, Professor of Chemistry, has been elected Rector magnificus for the 1933/34 term.

SOLOTHURN.

Dr. Paul Häfeli has been confirmed as Stadtmann of Solothurn.

BASLE.

M. Emil Bürgin-Turner, a noted engineer died in Basle at the age of 85.

VALAIS.

M. Hermann Müller, a bank apprentice was killed when mountaineering in the Aletsch district, he slipped, and fell in the Massa gorge.

VAUD.

The cantonal government has prohibited any public demonstration of the communist party on the occasion of the 1st of August celebrations.

The presentation of the honorary citizenship of the town of Lausanne to M. Paderewsky, took place last week in the presence of M. Schulthess, President of the Swiss Confederation, Federal Councillor Motta, the Polish Ambassador, and the head of the cantonal government. Various speeches were made eulogizing the merits of M. Paderewsky as an artist and politician.

TICINO.

A violent storm which broke out over the Lago Maggiore, caused considerable damage both to crops and property.

DISCOURS DE M. HAEERLIN

CONSEILLER FEDERAL

à l'occasion de la Fête des Sous-Officiers à Genève

"Sous-officiers de l'armée suisse, le Conseil fédéral vous adresse son salut patriotique. Par mon organe, il vous remercie de l'avoir invité à votre manifestation solennelle dans la belle Genève. Il présente aussi toutes ses félicitations à la section de Genève qui célèbre, aujourd'hui, le soixante-quinzième anniversaire de son existence. Votre réunion, vous ne la qualifiez pas de "fête" et vous avez raison; car ce qui caractérise ces quatre journées, ce ne sont pas de vaines réjouissances, mais, quelle que soit votre gaité, la volonté d'accomplir avec sérieux un travail de soldats. C'est de ce travail que vous fournissez en trente concours chaudement disputés que nous vous félicitons chaleureusement et nous serrons la main aux vainqueurs comme à ceux qui ont succombé avec honneur.

"Nous nous plaignons à reconnaître hautement tout ce que vous déployez de bravoure,

d'énergie, de discipline et d'intelligence, et vous pouvez revendiquer avec fierté pour vous ce témoignage de notre satisfaction, vous, les sous-officiers qui formez l'armature d'acier dont le fonctionnement régulier confère à notre armée populaire, au repos ou en marche, en temps de guerre ou de paix, la solidité ou, s'il le faut, l'élasticité nécessaire. Par là, vous incarnez l'idée de l'armée suisse de milices, peut-être mieux encore que les officiers appelés aux fonctions supérieures ou que la grande masse des soldats. C'est pourquoi mes paroles dépassent aujourd'hui le cadre de cette assemblée et s'adressent aussi à l'armée suisse tout entière que vous représentez.

"Quiconque vous voit à l'œuvre apprend d'abord ceci: Notre armée n'est pas un jouet. Vous ne jouez pas aux soldats. Vous n'êtes pas des traîneurs de sabre ou des fanfarons. Sous l'uniforme, vous n'abdiquez pas l'esprit travailleur du citoyen en civil et vous demeurez solidaires avec lui. Mais vous voulez être pris au sérieux lorsque vous répondez à l'appel du pays, quelle que soit la tâche à accomplir. Et lorsque vous la remplissez, vous êtes en droit d'exiger pour vous, comme pour cette tâche, le respect dû à l'accomplissement du devoir. Aussi avez-vous raison de vous indigner lorsqu'on cherche à interpréter votre service commandé ou l'activité que vous vous imposez librement pour parfaire votre formation militaire, comme une provocation dirigée contre vos compatriotes en civil.

"Votre uniforme n'est pas un jouet. Il est à la fois l'habit d'honneur et de travail qui vous caractérise comme les membres d'un tout uni pour la défense et la protection communes. Quiconque salit votre uniforme porte atteinte à l'idée du peuple en armes pour défendre son indépendance; avec vous, tous les bons citoyens repousseront comme il convient de telles attaques. Et vous honorez vous-mêmes votre uniforme, non seulement en le soignant extérieurement, mais aussi en évitant de le ridiculiser par des fanfreluches ou les extravagances de la mode.

Votre arme n'est pas un jouet. Elle vous a été confiée pour que là où la troupe intervient le pays fasse respecter son droit au maintien de l'indépendance vis-à-vis de l'étranger et au maintien de l'ordre à l'intérieur. Le soin d'apprécier quand les conditions requises pour la mise en œuvre des forces militaires sont remplies incombe non pas à la troupe elle-même, mais aux pouvoirs civils compétents pour déclarer la guerre ou ordonner la mobilisation. Sur ces autorités, qui ont été choisies conformément aux lois de notre Etat démocratique, pèse la lourde responsabilité d'empêcher qu'il soit abusé des puissants moyens de l'armée; elles accompliront leur devoir comme vous remplirez le vôtre. Et nous tous nous sommes responsables d'un autre élément encore: l'armée, comme telle, ne doit pas faire de politique, ni être livrée aux influences politiques. En elle doivent pouvoir se manifester toutes les croyances, toutes les conceptions qui sont protégées par notre Constitution fédérale. Combien de merveilleux souvenirs militaires, vieux de plusieurs dizaines d'années, me lient, moi, protestant, à de chers camarades catholiques! Et si j'ai souvent eu l'occasion d'observer le travail exemplaire de soldats juifs, j'ai aussi pu constater — et même dans une grande mesure — que vers la fin des mobilisations, ces pénibles périodes de service, qui étaient à la fois service actif et service d'instruction, les éléments socialistes de l'armée accomplissaient leur devoir non seulement d'une manière satisfaisante extérieurement, mais avec un zèle incontestable.

"Nous ne voulons ni ne pouvons nous passer d'aucun de ces éléments précieux de notre peuple en armes. Ce qu'on ne peut pas tolérer dans l'armée, c'est le refus de servir et c'est l'incitation au refus de servir qui provoque sans scrupules dans l'esprit du soldat des conflits de conscience, l'induit en tentation et peut lui attirer de graves sanctions. A cet égard il faut que le code pénal intervienne en plus de l'éducation militaire, pour protéger l'armée et chacun de ses soldats. Et il en sera ainsi. De sévères prescriptions seront promulguées contre le recours à la violence, de façon à empêcher dans la mesure du possible que des troupes doivent encore être levées pour le maintien de l'ordre intérieur, qui est la tâche la plus dure de notre armée de milices.

Un autre devoir nous incombe encore à votre égard, si l'on veut que vous soyez fiers de votre arme: celui de vous munir d'un arme propre